

Plafonds de dépenses

Département	Date de vacance	Délai de convocation prévu	Date de convocation finale	Période (en mois) au-delà du délai de convocation prévu (3 mois)	Circo	Population au 1er janv 2018	Plafond	Plafond majoré de 5% par mois de décalage	Base du remboursement
37	05/03/2021	05/06/2021	30/05-6/06	0	Indre-et-Loire - 3e circonscription	131 167	72 671 €	72 671 €	34 519 €

Calcul :

38 000 € par candidat

0,15 € par habitant

Coef de 1,26 défini par Décret n° 2008-1300 du 10 décembre 2008 portant majoration du plafond des dépenses électorales pour l'élection des députés

Majoration de 5% par mois de décalage prévue par l'art 3 de la loi du 24 décembre 2020 : "les plafonds de dépenses prévus à l'article L. 52-11 du code électoral sont majorés de 5 % par mois pour chaque période d'un mois entamée au-delà du délai de convocation prévu par le code électoral."